



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DUCAT
Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s) : Bétacyfluthrine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Insecticide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon
 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification européenne : Le produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

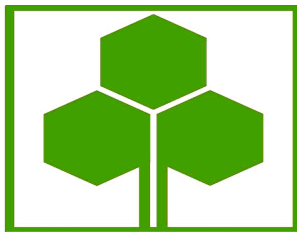
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; R20/22-R65
 R66
 R43
 N; R50-53

-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

2 Identification des dangers (suite)

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage

Contient : Beta-cyfluthrine

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

: R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S

: S2 - Conserver hors de portée des enfants.
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S37 - Porter des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 48 heures après traitement.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun(es) dans des conditions normales.

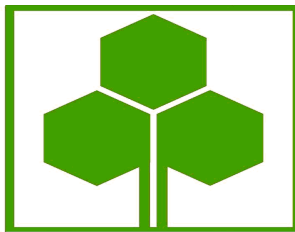
3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique du produit : Préparation

Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	80 à 90 %	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	----	Xn; R65 R66 R67 N; R51-53 ----- Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066 Aquatic Chronic 2; H411

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
CaDBS/2-Ethylhexanol	: < 6 %	68584-23-6	----	----	----	Xi; R38-41 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315
Beta-cyfluthrine	: 2,7 %	68359-37-5	269-855-7	607-254-00-7	----	T+; R26/28 N; R50-53 ----- Acute Tox. 2 (Inhalation);H330 Acute Tox. 2 (Oral);H300 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air frais.
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et savon. Enlever les vêtements souillés ou éclaboussés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter un ophtalmologiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

En cas d'effets de paresthésie causées par contact avec la peau (démangeaisons, brûlures, engourdissements), ceux-ci sont temporaires et ne durent pas plus de 24 heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique. Un lavage gastrique est recommandé pour assurer un vidage complet.

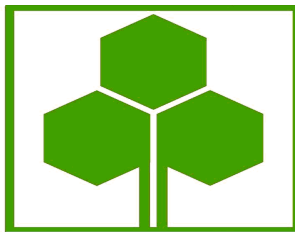
5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée avec additif, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO et CO₂), oxydes d'azote, chlorures, fluorures.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des intervenants : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Utiliser dans un local bien aéré.

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Eliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 13

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation : Ventiler la zone de travail pour éviter l'accumulation de vapeurs.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

7 Manipulation et stockage (suite)

Conserver à l'abri des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Pas de valeurs relatives aux composants à déclarer

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de protection : Ventilation nécessaire.

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Masque facial avec filtre ABEK-P2
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374) Gants type néoprène ou nitrile (conforme norme EN 374)
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- Hygiène industrielle** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Jaune brun
- Odeur** : Aromatique.
- pH dans l'eau distillée** : (1%) 5,6
- Point d'ébullition initial [°C]** : Non déterminé
- Point d'éclair [°C] (cf)** : 61 à 62
- Taux d'évaporation** : Non déterminé
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Inflammabilité** : Ininflammable.
- Limites d'explosivité** : Non déterminé
- Pression de vapeur [20 °C]** : pour la Betacyfluthrine :
< 0,000001 hPa (20 °C)

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité de vapeur relative (air=1)	: Non déterminé
Densité	: (20°C) 0,92
Solubilité dans l'eau	: pour la Betacyfluthrine : dans l'eau : <0,0001 g/l (20°C)
Log P (octanol/eau) à 20 °C	: pour la Betacyfluthrine log Pow = 6,18 (22°C)
Temp. d'auto inflammation [°C]	: > 400
Point de décomposition [°C]	: Non déterminé
Viscosité cinématique	: 2.43 mm ² /s (19-21 °C)
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les acides et les bases

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière (du soleil), flamme ouverte, sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants , acides, alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO et CO₂), oxydes d'azote, chlorures, fluorures.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Etudes réalisées sur une préparation à base de 50 g/l de cyfluthrine.
DL50 (voie orale, rat) [mg/kg]	: > 300 < 500 (OCDE 423)
Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]	: > 4000 (OCDE 402)
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: 1,07 (OCDE 403)
Toxicité chronique	(pour Beta-cyfluthrine)
Toxicité pour la reproduction:	: Reproduction : NOAEL (dose sans effet toxique) rat = 3,3 mg/kg bw/d Développement : NOAEL (rat)= 10 mg/kg bw/d

Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation	: Nocif par inhalation.
- Contact avec les yeux	: Non irritant pour le lapin. (OCDE 405)
- Contact avec la peau	: Non irritant pour le lapin. (OCDE 405) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Sensibilisation	: cutanée (cobaye) : sensibilisant Peut provoquer des sensations localisées et temporaires de démangeaison, picotement, brûlure ou d'engourdissement sans lésions cutanées (paresthésie)
- Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

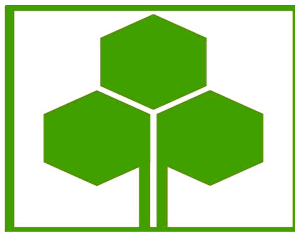
12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxiques :	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
CE50-48 hrs - Daphnia magna [mg/l]	: 0,29 (sur le Beta-cyfluthrine)
CE50-72 heures - Algues [mg/l]	: > 10 (sur le Beta-cyfluthrine)
CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l]	: 0,068 (sur le Beta-cyfluthrine)
DL50 Oiseaux (mg/kg)	: colin de virginie > 2000 (sur le Beta-cyfluthrine)
Abeilles DL50 [µg/Abeille]	: Oral : DL50 = 15.9 µg a.s/bee Contact : DL50 = 0.2 µg a.s/bee
Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes	: Pour la Betacyfluthrine : minéralisation de l'azote : pas d'effets négatifs jusqu'à 0,24 mg/kg (soit 0,18 g de s. a/ha) minéralisation du carbone : pas d'effets négatifs jusqu'à 0,24 mg/kg (soit 0,18 g de s.a/ha)

12.2. Persistance et dégradabilité

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

12 Informations écologiques (suite)

sol :
Se dégrade rapidement - DT50 (étude champ) = 5 - 21 jours
eau :
La substance n'est pas considéré comme facilement biodégradable.
La substance n'est pas considérée comme persistante.
DT50 système eau + sédiments = 0,22 à 3,5 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (poisson) = 506.

12.4. Mobilité dans le sol

Faible mobilité dans le sol : Koc = 64300.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ne remplit pas les critères PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : A éliminer dans un centre d'enfouissement des déchets agréé pour les pesticides ou dans un incinérateur de déchets chimiques dangereux agréé.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -
Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

14.1. Numéro ONU

3082

N° I.D. : 90

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

14 Informations relatives au transport (suite)

- Code de restriction en tunnels : E
- Désignation officielle de transport OM-IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- Désignation officielle de transport IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

- Classe ADR/RID : 9
- Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9
- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9
- Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

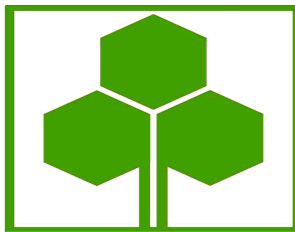
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Dispositions nationales France

Législation des installations classées : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).
pour la Protection de l'Environnement: Rubrique n°1432c : Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

16 Autres informations

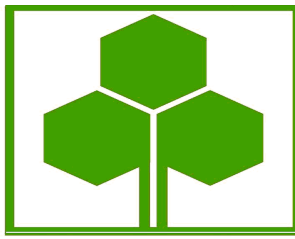
Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3 : R26/28 : Très toxique par inhalation et ingestion.
 R38 - Irritant pour la peau.
 R41 - Risque de lésions oculaires graves.
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3 : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H300 - Mortel en cas d'ingestion.
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H330 - Mortel par inhalation.
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision : Toutes les rubriques de cette FDS ont été révisées et mises en conformité au nouveau format du règlement 453/2010.

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DUCAT

Edition révisée N° : 7

Date : 14 / 8 / 2012

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2011

procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com